

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

**Territoire de Belfort**  
**DANJOUTIN**

**N° 116/2024**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

---

**Réfection Ouvrage d'art**  
**Sous RD 47, rue du Général Leclerc**

**Le Maire de la commune de DANJOUTIN**

**VU**

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1

Le code de la route et notamment les articles R.411-8 ; R.411-25 ; R.411-26 ; R.411-28 et R.413-1

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 4e partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8e partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

Le règlement municipal de voirie

**CONSIDERANT**

Les travaux de réfection de l'ouvrage d'art, rue du Général Leclerc sous RD47, réparations sur les pignons et murs en retour, par RICHERT GENIE CIVIL, 7 Rue de la Plaine 68500 GUEBWILLER.

**ARRÊTE**

**Article 1**

Un alternat par panneaux sera mis en place, ainsi qu'une interdiction de stationner sous l'ouvrage et aux abords (10 m de part et d'autre).

**Article 2**

La signalisation sera installée par les services chargés des travaux en conformité avec les prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

### Article 3

Le présent arrêté prendra effet à la date du **lundi 2 septembre jusqu'au 13 septembre 2024 (durée : 2 semaines)**.

### Article 4

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

### Article 5

Le présent arrêté sera affiché. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- Jean-Emile SCHNEIDER, Chef de chantier, RICHERT GENIE CIVIL, 7 rue de la Plaine  
68500 GUEBWILLER  
[jeschneider@mader-sas.fr](mailto:jeschneider@mader-sas.fr)
- Communauté d'Agglomération Belfortaine, place d'Armes, 90020 Belfort cedex
- D. D. T., place de la Révolution française, BP 605, 90020 Belfort cedex
- Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Service Départemental d'Incendie et de Secours, 4 rue Romain Rolland, Belfort
- Caserne Belfort Sud
- S. M. T. C.
- OPTYMO
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 28 Août 2024  
Le Maire, Emmanuel FORMET



Notifié et affiché le 29/08/24